Author:
Du Teil, Joseph, baron

Title:
Le livre de raison de noble Honoré Du Teil...

Place:
Digne [France]

Date:
1893

94-82087-4
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

Du Teil, Joseph, baron.
Le livre de raison de noble Honoré Du Teil (1571-1586) pub. avec des documents inédits sur la Provence et précédé d'une notice biographique. Digne [France] Impr. Chaspoul, Constans et Ve Barbaroux, 1893.
xv, 34 p.

"Extrait du Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes."
"Index bibliographique": p. [33]-34.

RESTRICTIONS ON USE:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 12:1 IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 5/18/94 INITIALS: W.W

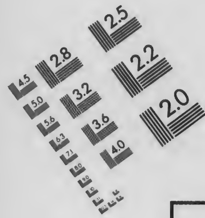
TRACKING # : MSH * 00926

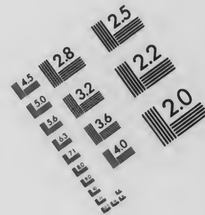
FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

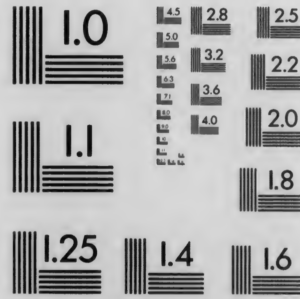
2.0 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

1.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

PM-MGP 13"x18"
METRIC GENERAL PURPOSE TARGET
PHOTOGRAPHIC







150 mm

100 mm

A5

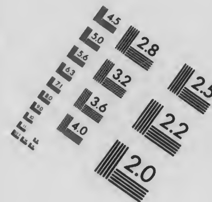
A4

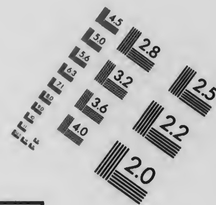
1.0 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

1.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

2.0 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890

2.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890





PRECISION℠ RESOLUTION TARGETS



1303 Geneva Avenue
St. Paul, MN 55119

4.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890

3.5 mm ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz1234567890

JOSEPH DU TEIL

LE LIVRE DE RAISON DE NOBLE HONORÉ DU TEIL

(1571-1586)

publié avec des documents inédits sur la Provence
et précédé d'une notice biographique

DIGNE
Imprimerie Chaspoul, Constans et Ve Barbaroux
Place de l'Evêché, 20

1894

JOSEPH DU TEIL

LE

LIVRE DE RAISON

DE

NOBLE HONORÉ DU TEIL

(1571-1586)

publié avec des documents inédits sur la Provence
et précédé d'une notice biographique.



DIGNE
Imprimerie Chaspoul, Constans et v^e^ Barbaroux
Place de l'Evêché, 20

1893

Extrait du *Bulletin*
de la Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes

Tiré à 150 exemplaires.

N°..................

NOTICE

SUR

HONORÉ DU TEIL

1541-1586

Il ne serait pas sans intérêt de mettre sous les yeux des lecteurs du livre de raison et des vers d'Honoré du Teil son portrait minutieusement buriné : les grands événements qui se passèrent en Provence pendant sa vie et dont il fut le spectateur attentif, le goût prononcé dont il fit preuve pour la langue française à une époque où elle n'était encore que bien peu répandue dans son pays, ses curieux essais poétiques dont quelques bribes seulement nous sont parvenues, tout pourrait contribuer à rendre attrayante la monographie d'un lettré qui vécut dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, soldat pendant quelques années et jurisconsulte par tradition plutôt que par inclination. Malheureusement les documents qui le concernent sont extrêmement rares et, dans son journal, il ne parle que bien peu de lui-même : il est fâcheux qu'un excès de modestie l'ait empêché de nous donner plus de détails sur sa personne et surtout l'ait détourné de faire imprimer ses sonnets « fort beaux et bien élégants », au dire de *la*

Croix du Maine. Qu'on me pardonne donc de ne présenter ici qu'une esquisse effacée, dont les lignes, même les plus importantes, sont souvent incertaines.

Né le 24 janvier 1541 (1), à un moment où la réforme apparaissait en Provence, Honoré du Teil fut élevé à Manosque, dans des idées profondément catholiques ; Mathurin de Tillia, son père, ne se laissa pas entraîner par l'exemple de son proche parent, Antoine Aloat (2), le premier adepte du protestantisme dans cette ville, et demeura si fermement attaché à sa foi qu'il fut choisi pour

---

(1) Extrait des registres de Saint-Sauveur de Manosque : « Le jour de Notre dame second de février mil cinq cent quarante un, à la nativité de notre Seigneur, a esté baptisé à l'église de Saint-Salveur de la présente ville de Manoasque par messire Rostan Poignet, prestre et curé d'icelle, noble Honnorat du Teil, fils de égrege maître Maturin du Teil et de noble damoiselle Magdaleine du Tribussis, mariés ; son parrain a esté maître Etienne Verdeti, licencié ès-droits de Forcalquier, et sa marraine noble René Candole, femme de noble Honnorat Saffalin, co-seigneur de Vachère. » (Suivant une expédition délivrée le 27 octobre 1817.)

(2) Antoine Aloat avait épousé Claudine de Riquetti, fille d'Honoré, co-seigneur des Sièyes, et de Philippe Farel, et sœur de Claude, qui prit l'habit religieux à Saint-Victor de Marseille le 1er avril 1531 ; en 1532, il se rendit à Gap, dans l'intention d'acquérir l'office de greffier de la cour épiscopale exercé par l'oncle de sa femme, Gaucher Farel, et, s'il ne donna pas suite à ce projet, c'est qu'il en fut détourné par Jean-Jacques Farel, qui, avec deux de ses frères, Guillaume, le réformateur, et Claude, faisait du prosélytisme en faveur des idées nouvelles. Gaucher Farel, leur aîné, mourut catholique, croyons-nous, laissant d'Anastasie d'Orcières, sa femme, trois fils : 1° Jean-Gabriel, recteur de la chapelle Sainte-Catherine à Gap, décédé avant le 14 août 1546 ; 2° Gaucher, marié en 1547 avec Louise de Beauvais et père de Jacques, Israël et Jean-Zacharie ; 3° Claude, allié à Françoise de Beauvais. Gaucher Farel, 1er du nom, était fils d'Antoine et petit-fils de noble François, qui, à l'âge de quatre-vingts ans, fut nommé premier consul de Gap en 1506. Sébastien Farel, frère d'Antoine, épousa Honorade de Leydet et fit une branche catholique.

présider la sénéchaussée de Forcalquier en 1563 (1), dans des circonstances particulièrement difficiles ; il suffit de jeter les yeux sur le testament (2) de Madeleine de Tributiis, sa mère, pour être édifié sur les enseignements religieux qu'elle dut donner à son fils : « Et premièrement damoyselle Magdeleine de Tribucys, testatrice, comme bonne chrestiene, a recommande son ame a Dieu le créateur, a la glorieuse Vierge Marie et a tous les Sainctz et Sainctes du Paradis et a esleu et eslit sa sepulture et veult estre ensepvellie quand plura a Dieu lappeller de ce monde en laultre dans venerable eglise du couvent des frères de l'observance sainct Francoys de la dicte ville de Manoasque, avecques l'habit de la relligion des sainctz frères quelle veult et ordonne son corps estre lors vêtu... (3). » Honoré du Teil perdit sa mère avant d'avoir seize ans révolus, mais la solidité des principes qu'elle lui avait inculqués dès sa plus tendre enfance lui épargna bien des agitations et bien des dangers.

S'il avait écrit son autobiographie, notre Manosquin eût dit sans doute qu'il semblait destiné à fréquenter le temple

---

(1) Pendant que Mathurin de Tillia remplissait ces fonctions dans cette ville, Anne de Sallomoniis, sa seconde femme, lui donna une fille qui fut tenue sur les fonts, le 25 mars 1563, par Antoine de Beraudin, vicaire général de Sisteron, et par Claire, épouse de Claude de Nicolaï ; cet acte de baptême a été découvert par M. de Berluc-Perussis, que je ne saurais trop remercier de ses nombreuses et savantes communications, car son érudition et son obligeance sont également inépuisables.

(2) Je dois la copie de cette curieuse pièce à M. Léonce Pontès, dont les intelligentes recherches ont amené la découverte de plusieurs autres actes cités dans le cours de cette notice.

(3) Ce testament fut reçu le 12 mai 1555 par Aloati, notaire à Manosque ; le 12 août 1557, Mathurin de Tillia, par un acte passé devant le même notaire, au château de Sainte-Marguerite, donna quittance de la dot de feue Madeleine de Tributiis à son beau-frère, Honoré de Tributiis, conseiller au Parlement.

de Thémis plutôt que les sommets du Parnasse : noble Jean de Tillia (1), son aïeul, avait exercé en 1512 la charge annuelle de viguier de Forcalquier ; Mathurin de Tillia, son père, était docteur en droit ; son grand-père maternel, Simon de Tributiis (2), avait été l'un des premiers membres du Parlement de Provence et s'était marié avec la fille du célèbre jurisconsulte Etienne Bertrand (3), dont les *Conseils*, imprimés en 1532, avaient eu un immense succès. Marchant d'abord sur les traces de ses prédécesseurs, Honoré du Teil dut se livrer à l'étude du droit et recevoir, jeune encore, le bonnet de docteur, car ce ne fut probablement qu'après la mort prématurée de Marthe de Saffalin (4), sa première femme, qu'il interrompit momentanément sa carrière de jurisconsulte pour embrasser pendant quelques

---

(1) La généalogie de la famille du Teil a été donnée par Borel d'Hauterive dans le IVe volume de la *Revue de la Noblesse*, Paris, in-4°, 1847, pp. 409-441 ; parmi ses alliances provençales ou comtadines, on peut citer les noms suivants : Aloat, Amalric, *Archias*, *Arnaud*, *Aubergier*, Barbeyrac, Baudric, Beaussier, *Berluc*, Boniface, Boyer, Chaix d'Est-Ange, Eymar, *Feutrier*, *Garidel*, *Giraudon*, Guérin, *Martin*, Monier, *Patris*, Raoul, Saffalin, Sallomoniis, Sébastianne, Tirany, Tributiis, *Vaugrigneuse*, *Vial*.

(2) Voir sur les Tributiis, en dehors des nobiliaires locaux : *les Familles et la Société en France avant la révolution*, par M. Charles de Ribbe, 3e édition, t. II, p. 72 ; et dans *l'Annuaire du conseil héraldique de France*, année 1893, pp. 97 à 102, un très-curieux article de M. Paul de Faucher sur les pérégrinations d'un jeune gentilhomme de Provence à la fin du XVIe siècle : le héros, Joseph de Tributiis, né en 1574, est le petit-neveu de Madeleine, mariée à Mathurin de Tillia.

(3) Etienne Bertrand, 1434 † 1516 (?), vice-recteur du Comtat et président de la chambre apostolique ; ses *Conseils* (Stephani Bertrandi Carpentoractensis Consilia) furent imprimés pour la première fois à Lyon, en 1532, chez Fagnier et Guyard (1 vol. in fol.), par les soins d'Honoré de Tributiis, son petit-fils.

(4) Elle était sans doute fille d'Honoré de Saffalin, avocat du roi à Forcalquier, et de Renée de Candolle et dut se marier vers 1562-1563, puisque Honoré du Teil avait suivi, vers cette époque, son père dans cette ville.

années le métier des armes (1). C'est là un fait que l'on vit souvent se produire pendant les guerres civiles ; le président Louis de Coriolis (2) avait lui aussi servi dans sa jeunesse et perdit une jambe sur le champ de bataille ; dans un autre ordre d'idées, on pourrait citer un Aptésien, Annibal d'Ortigue (3), qui fut à la fois soldat et poëte.

Rentré dans la vie privée dès 1571, Honoré du Teil parcourut la France, alors en pleine renaissance, de novembre 1573 à mai 1574 ; ce fut probablement pendant ce voyage qu'il prit le goût de faire des vers et se familiarisa avec la langue française, dont l'introduction en Provence était encore récente. S'il ne trouva pas, à son retour, dans Manosque, sa patrie, un milieu qui répondît à ses aspirations littéraires, il le rencontra certainement à Forcalquier. La charge de lieutenant général y était occupée depuis 1573 par André d'Arnaud (4), que l'on peut ranger au nombre « des meilleurs et des plus beaux esprits de son

---

(1) Cette tradition semble confirmée par un certificat délivré par Honoré de Savoie, comte de Tende, le 8 août 1570, bien que cette pièce contienne une erreur manifeste.

(2) Le président de Coriolis devint le beau-père de Malherbe ; de son second mariage, contracté à Sisteron, le 11 décembre 1554, devant Garcin, notaire, naquit une fille, Lucrèce de Coriolis, mariée à Balthazar de Périer, conseiller au Parlement, et mère de Françoise de Périer, alliée à Michel de Sébastianne ; Hortense de Sébastianne, fille de Michel et de Françoise de Périer, épousa, le 2 octobre 1644, Polydore du Teil, bisaïeul de Jean-Pierre baron du Teil, lieutenant général des armées du roi, dont il a été question dans les Annales des Basses-Alpes, à propos des débuts de Napoléon Ier et du général Gassendi dans le corps royal d'artillerie.

(3) Ses poëmes ont été imprimés en 1617, Paris, in-12 ; il a donné en 1687, Paris, in-8°, *le Désert sur le mépris de la cour*.

(4) Dans le tome IV des Annales des Basses-Alpes, l'étude sur *Wendelin chez nous*, par M. de Berluc-Perussis, contient de très intéressants détails sur l'auteur des *Joci*, dédiés à Guillaume du Vair, premier président, et imprimés pour la première fois à Avignon, en 1600, par Bramereau, in-12.

temps », et notre sonnettiste se trouvait l'allié des principaux magistrats ou officiers du siège : avocat du roi depuis 1568, Honoré de Saffalin (1), dont il portait le prénom, était vraisemblablement son beau-père ; Pierre de Boniface, lieutenant des soumissions, devait donner, en 1579, la main de sa fille à Louis II du Teil, son cousin germain ; il convient de citer encore François Laugier, co-seigneur de Porchères, qui avait pour mère Gabrielle de Sébastianne, sœur de Spérite, mariée à Louis I du Teil, son oncle ; capitaine de la ville en 1581, premier consul en 1584 et 1596, il eut un fils, Honoré de Laugier-Porchères (2), le futur académicien, qui reçut peut-être d'Honoré du Teil ses premières leçons poétiques.

Mais le second mariage de notre Manosquin devait bientôt lui ouvrir les portes du cénacle des écrivains aixois d'alors : Louise de Monier avait, en effet, pour mère Marguerite de Bompar (3), sœur de Claudine, alliée le 5 avril 1547 à Baptiste de La Cépède (4); une communauté de

(1) Après la mort de sa première femme, il épousa en secondes noces Marguerite de Feraporte, dont il eut Jean-Baptiste, chevalier de Malte en 1596.

(2) Né en 1572, nommé membre de l'Académie française le 4 décembre 1634, mort en 1653, « le doyen des poëtes français », après avoir testé devant Fieffé et Duchesne, notaires au Châtelet de Paris, en faveur d'Honoré de Berluc, son neveu et filleul ; il avait donné le camp de la place royale ou relation de ce qui s'y est passé pour la publication des mariages du roi et de Madame avec l'infante et le prince d'Espagne; Paris, 1612, 1 vol. in-8°.

(3) Marguerite et Claudine de Bompar sont les tantes d'autre Marguerite de Bompar, mère de Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, 1580 † 1630, le rocureur général de la littérature.

(4) Jean de La Cépède, † 1622, conseiller au Parlement en 1578, premier président aux comptes en 1586 ; on a de lui une *Imitation des pseaumes de la Pénitence de David*, Lyon, 1594, in-8°, et des *Théorèmes spirituels sur la vie et la mort de Jésus-Christ*, Toulouse, 1613-1621, 2 vol. in-4° ; parlant de lui, Malherbe écrivait en 1614 : « Je me réjouis de la guérison de M. le Président de La Cépède; entre les occasions qui me rappelleront en Provence, son amitié n'est pas la dernière. »

goûts rapprocha forcément Jean de La Cépède et Honoré du Teil, qui se trouvaient être cousins germains par alliance, et le futur premier président aux comptes dut présenter son parent à son nouvel ami, François de Malherbe (1), qui, arrivé dans le pays en 1577, à la suite du Grand Prieur de France, avait su grouper autour de lui toute une pléiade de lettrés distingués. On sait que le réformateur de notre poésie, qui résida en Provence de 1577 à 1586 (2), épousa, par contrat passé à Aix, le 1er octobre 1581 (3), dans la maison d'Anne de Coriolis, veuve de Pierre de Margalet, la fille du second président au Parlement, Madeleine de Coriolis (4).

(1) Fils aîné de François, seigneur de Digny, conseiller au présidial de Caen, et de Louise Le Vallois, mariés le 13 juillet 1554 ; il mourut le 16 octobre 1628.

(2) Suivant ses instructions à son fils, Malherbe fit encore deux longs séjours en Provence, de mai 1595 à août 1598 et de décembre 1599 à décembre 1605 ; postérieurement, il y revint plusieurs fois, notamment en 1616 et 1622.

(3) Hugoleni, notaire.

(4) Madeleine de Coriolis, décédée en juin 1630, avait épousé en premières noces, le 16 février 1573, Jean Bourdon, écuyer, seigneur de Bouc, dont un fils, Jean-Honoré, et en secondes noces, le 16 avril 1577, Balthazar Catin, seigneur de Saint-Savournin, lieutenant du sénéchal à Marseille. De son troisième mariage, elle eut trois enfants : 1° Henri de Malherbe, né le 21 juillet 1585, tenu sur les fonts, à Aix, le 1er août suivant, par Henri d'Angoulême et Jeanne Faur de Vercors, quatrième femme de Louis de Coriolis ; il mourut en Normandie, le 28 octobre 1587 ; 2° Jourdaine de Malherbe, née en Normandie, le 22 septembre 1591 ; elle eut pour marraine Jourdaine de Montmorency, dame de la Verune, et fut emportée, chez son aïeul paternel, par une épidémie de peste, le 23 juin 1599 ; 3° Marc-Antoine de Malherbe, né le 14 décembre 1600 ; il eut, le lendemain, pour parrain et marraine, dans l'église Sainte-Madeleine d'Aix, Laurent de Coriolis et Anne de Margalet ; il fut tué en duel le 13 juillet 1627 et inhumé, le surlendemain, dans l'église des Minimes à Aix. Voir les *Recherches biographiques sur Malherbe et sur sa famille*, par Roux-Alphéran, Aix, Nicot et Aubin, 1840, 1 vol. in-8°.

Parmi les familiers de Malherbe, pendant ces neuf années de séjour dans le midi, il faut nommer en première ligne Louis Gallaup, co-seigneur de Chasteuil (1), François du Périer (2), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, l'historien César de Nostredame (3), Arnaud de Villeneuve (4), marquis des Arcs, et son frère, seigneur de la Garde-Freinet et de la Motte. Ces noms et vingt autres que l'on pourrait citer prouvent que les Provençaux avaient alors, comme aujourd'hui, un goût naturel pour la poésie ; il est donc incontestable que si Malherbe exerça, à Aix, la plus heureuse influence sur les érudits de son temps, s'il y trouva des disciples comme François d'Arbaud (5), co-seigneur de Porchères, et peut-être aussi François d'Escalis (6), son cousin par alliance, les hommes au milieu desquels il passa sa pleine jeunesse, par leur imagination vive et féconde, par la douceur de

(1) Louis Gallaup de Chasteuil, 1556 † 1598, conseiller d'Etat, 1594 ; il donna une Imitation des pseaumes de la pénitence royale dédiée à Henri IV, Paris, 1 vol. in-8°, 1596, et in-4°, 1597.

(2) François du Perier, † 1623, auteur du panégyrique d'Honoré de Laurens et de plusieurs poésies restées manuscrites ; ce fut lui qui présenta Malherbe à Marie de Médicis, en 1600.

(3) César de Nostredame, 1555 † 1629 ; ses poésies ont été imprimées à Toulouse, en 1606 ; ses vers funèbres sur la mort de Charles du Verdier, en 1607, et ses pièces historiques et diverses poésies, en 1608, in-12 ; il parle dans ce dernier recueil d'un poëme intitulé *Hippiade*.

(4) Arnaud de Villeneuve, † 1614, composa des vers liminaires pour les Théorèmes spirituels de La Cépède ; son frère avait écrit, suivant Malherbe, une histoire sainte et *le Carnaval des honnêtes gens*.

(5) François d'Arbaud, † 1640, de l'Académie française, a donné une Paraphrase des pseaumes graduels, Paris, 1633, in-8°, et un poëme sur la Magdeleine pénitente, Paris, 1627, in-12, aujourd'hui perdu.

(6) François d'Escalis, né en 1569, auteur de *la Lydiade* et de six autres petits poëmes imprimés en 1602, Tournon, in-12, et dédiés à Guillaume du Vair. La mère de Mme de Malherbe était Honorée d'Escalis.

leur conversation, furent aussi pour quelque chose dans l'éclosion et la maturation de son talent.

Dans cette compagnie (1), Honoré du Teil, simple membre correspondant, se trouvait être le doyen d'âge et, si l'on excepte Michel Nostradamus (2), qui, plus heureux que son frère Jean, vit si souvent éditer ses *Centuries*, Guy de La Garde, seigneur de Chambonas (3), qui célébra Marguerite de France, et Nicolas Renault (4), le chantre d'Anne de Valavoire, qui, d'ailleurs, appartenaient à la génération précédente, il se trouve parmi ses contemporains le premier dont des vers aient été imprimés. C'est à un hasard, il est vrai, qu'il dut cet avantage ; en 1579, pendant un séjour qu'il fit à Paris pour les affaires de Gaspard Monier du Castellet, son beau-père, la lettre de François Grudé de La Croix (5) au vicomte de Paulmy (6) dut lui tomber sous les

(1) Lire, sur *Malherbe à Aix*, le discours prononcé par M. de Berluc-Perussis à la séance de l'Académie d'Aix, le 17 juin 1878 ; Aix, Illy, 1878, in-8°. « Une des considérations principales qui me tire vers la Provence, disait Malherbe, en 1608, c'est la douceur de sa conversation. »

(2) Michel Nostradamus, 1503 † 1566 ; la première édition des *Centuries* est de 1555, Lyon in-8° ; Jean, son frère, était né en 1507 ; ses poésies manuscrites ont disparu.

(3) Guy de La Garde, lieutenant du sénéchal au siège d'Arles, auteur de *l'Histoire et description du Phœnix*, Paris, 1550, 1 vol. in-8°.

(4) Nicolas Renault a donné *les Chastes Amours*, ensemble plusieurs chansons d'amour, Paris, Brumen, in-4°, 1565 ; cet ouvrage était posthume, paraît-il.

(5) D'une famille originaire de Sablé, dont une branche cadette s'était fixée au Mans, François Grudé de La Croix naquit dans cette ville, vers 1552, de Jacques et de Marguerite Le Valois ; il paraît, avec ses frères et sœur, Louis, Jérôme et Scholastique Grudé, dans une transaction passée au Mans, le 26 octobre 1585, devant Touchard, notaire. Il vint en 1582 à Paris, où il avait fait ses études, amenant « trois charrettes chargées de volumes et de livres tant escrits à la main qu'autrement ».

(6) René Voyer, vicomte de Paulmy, † 1586, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui fonda à Paulmy, en 1586, un collège pour l'éducation de douze enfants.

yeux et lui donner l'idée de soumettre ses essais poétiques au célèbre bibliographe : un commerce épistolaire s'engagea sans doute entre eux, et, en tout cas, les sonnets liminaires composés par le Provençal pour l'auteur de la première bibliothèque française furent mis sous presse en même temps qu'elle, en 1584 (1).

Ces deux petits poëmes sont médiocres, il est vrai ; mais on peut alléguer, pour la défense de leur signataire, que son grand tort fut de composer des vers français, c'est-à-dire de rimer dans une langue qui était encore étrangère en Provence et dont il ne pouvait saisir toutes les délicatesses ; aussi leurs imperfections mêmes peuvent-elles avoir, pour un linguiste, un intérêt rétrospectif. En tout cas, on doit quelques éloges aux efforts d'un homme de lettres, quoiqu'ils n'aient point été heureux, car ces productions, quelque mauvaises qu'elles soient, servent à faire connaître le génie de la nation ; il fallait, d'ailleurs, aimer beaucoup la poésie pour s'y livrer par des temps de troubles, comme le XVIe siècle (2). Point n'était besoin certainement d'invoquer ces circonstances atténuantes pour obtenir un acquittement en faveur d'Honoré du Teil, qui, tourmenté par la fièvre quarte, fut emporté à 44 ans (3), avant d'avoir pu mettre une dernière main à ses œuvres, aujourd'hui disparues.

Les trois enfants d'Honoré, Jean-Louis, Lucrèce et Suzanne, furent élevés par leur mère et placés sous la tutelle de leur oncle à la mode de Bretagne, Louis du

---

(1) Premier volume de la bibliothèque du sieur De la Croix du Maine, Paris, L'Angelier, 1584, in-fol. — L'article sur Honoré du Teil est aux additions, p. 488; ses sonnets, à la page 588.

(2) Voir, à ce sujet, les appréciations de l'abbé Goujet sur les premiers poëtes provençaux qui ont écrit en français : nous les reproduisons en partie ; Bibliothèque française, 18 vol. in-12, Paris, 1740, t. XIV, pp. 745 à 749, etc.

(3) Il était mort antérieurement au 26 décembre 1586.

Teil ; ce dernier, consul en chef de Manosque en 1591, « sacrifia sa vie, dit une ancienne généalogie, pour la conservation des habitants de la ville au temps de la contagion », et fut emporté par la peste au mois de juillet de cette année ; il laissait lui-même un fils (1) et deux filles en bas-âge à sa veuve, qui alla se réfugier à Forcalquier, auprès de Pierre de Boniface, son père.

Ce fut sans doute ce nouveau deuil qui décida Louise de Monier à se remarier, vers 1592, avec Dominique Paget, avocat en la cour et premier consul de Manosque, en 1578, 1583 et 1588 ; elle en eut une fille, Jeanne, née le 8 octobre 1593 et tenue sur les fonts, dix jours après, par ses cousin et cousine, Jean de Fauris (2) et Jeanne de La Cépède. Cette enfant mourut en 1586, et, le 27 avril 1604, son père « décéda sur le tard, sans avoir aucun mal que la vieillesse et la grande réplétion, ayant souvenance de Dieu et de sa miséricorde (3) ». Louise de Monier survécut longtemps encore à son second mari ; voici comment l'un de ses enfants enregistra sa mort dans le livre de famille : le « 25 juin 1617, entre les huit à neuf heures du soir, damoiselle Louise Monier, ma mère, femme saige et prudente et des meilleures mères, est allée de cette misérable vie en la bonne et a été ensevelie l'endemain vendredi à l'Observance, à notre tombe, étant décédée à ce que l'on a pu apprendre

---

(1) Jean-Pierre du Teil, pourvu par lettres patentes du 31 décembre 1614 de l'état et office de conseiller du roi et juge pour sa majesté à Forcalquier ; il continua la descendance de la famille du Teil par son mariage avec Isabeau de Guérin, dont la mère, Anne de Gassaud, était fille d'Antoine, auteur du mémorial récemment publié dans les Annales des Basses-Alpes par M. de Berluc-Perussis.

(2) Jean de Fauris, seigneur de Châteauneuf, reçu docteur le 15 novembre 1556, marié, le 10 avril 1559, à Marguerite de Guilhem, des seigneurs de Montjustin, veuve de Joachim de Matheron, seigneur de Salignac.

(3) Continuation du livre de famille d'Honoré du Teil.

sur les soixante et trois ans de son âge. Elle mourut d'une maladie que les médecins appellent colera morbus. Dieu l'ait reçue à sa bienheureuse gloire ! »

Il ne reste que de bien légères traces de la vie de Jean-Louis du Teil (1) qui mourut au lieu de la Verdière, le 28 août 1623, sans laisser de postérité; on sait seulement qu'il avait fait un voyage dans les lieux saints et que, pendant sa longue absence (2), ses papiers de famille et sans doute aussi les œuvres manuscrites de son père s'étaient égarés.

Lucrèce du Teil ne se maria pas ; mais Suzanne, sa sœur puînée, épousa, le 29 décembre 1619, Joseph de Garidel (3), veuf en premières noces d'Angélique de Cheylan ; leur fils, Paul de Garidel (4), né le 2 avril 1623, recueillit, à Manosque,

(1) Le seul acte authentique qui le concerne est un arrêt du Parlement de Provence, rendu le 22 juin 1622 entre « Jean-Louis de Tillia, escuyer, de Manosque, et Jean-François Pouchet, bourgeois de ladite ville ».

(2) Cette absence, postérieure au 26 septembre 1611, semble avoir pris fin avant le 20 juillet 1615 ; c'est précisément à cette époque que le comte de Candale, fils aîné du duc d'Epernon, après avoir commandé en Provence le régiment de Pernes, passa, avec quelques jeunes aventuriers français, au service du grand-duc de Toscane; son expédition en Caramanie eut lieu en 1613; en 1614, Cosme II de Médicis, pour préparer la conquête de Jérusalem, envoya un vaisseau français dans les Etats de l'émir Fackhr-Eddyn, prince des Druzes, qui était venu, avec le consul de France à Séide, demander à Florence des secours contre La Porte : Jean-Louis du Teil a pu faire partie de l'une ou de l'autre de ces courses dans les mers du Levant.

(3) Joseph de Garidel, né en 1584, docteur en 1604, primicier de l'Université en 1637, assesseur d'Aix et procureur du pays en 1640. M. Charles de Ribbe (t. II, p. 233) cite de nombreux extraits du livre de raison de cette famille, dans laquelle le dévouement paternel et la piété filiale étaient héréditaires.

(4) Suzanne du Teil avait donné à son mari deux autres fils, morts en bas âge, qui avaient reçu le prénom de Jean-Louis ; l'aîné, qui naquit le 22 octobre 1620, ne vécut que quelques jours : « Dieu me conserve les autres par sa sainte grâce et face que ceux qu'il lui plaira me donner soient de plus longue

l'héritage de la branche aînée de la famille du Teil et fut, comme son père, primicier de l'Université, assesseur d'Aix et procureur du pays ; plusieurs de ses descendants se distinguèrent dans la carrière des armes et notamment Marc-Antoine de Garidel, capitaine dans Soissonnais et chevalier de Saint-Louis, qui se signala, le 27 juin 1756, pendant l'assaut général de Mahon, à l'attaque de la redoute de la Reine (1), où son régiment fit des pertes énormes (2).

J. DU TEIL.

durée », écrivit son père, en prenant note de son décès; le second vint au monde le 31 janvier : le 22 avril, « il nous a délaissés, dit Joseph de Garidel, pour s'envoller au ciel, où Dieu nous face la grâce d'aborder et d'entrer par sa sainte miséricorde ! » Communications dues à l'obligeance de M. L. de Garidel.

(1) *Histoire des guerres de Louis XV*, par le général comte Pajol, t. VI pp. 23 et 24.

(2) Je me fais un devoir de remercier, en terminant, M. Tamizey de Larroque d'avoir bien voulu faire mention du journal d'Honoré du Teil dans sa récente publication sur : *Deux livres de raison de l'Agenais, suivis d'extraits d'autres registres domestiques et d'une liste récapitulative des livres de raison publiés et inédits*, Paris, Picard, in-8°, 1893, p. 135. C'est là un honneur auquel le Manosquin dont on vient de parler et son éditeur ne peuvent être que très sensibles.

LE LIVRE DE RAISON (1)

de

NOBLE HONORÉ DU TEIL

I. — 1571 et le 13 aoust entre sept et huict heures de nuit fut vue une comeste (2) en l'air rendant une fort grande clarté.

II. — 1572 et le 18 aoust furent à Paris célébrées les nopces du Roy de Navarre (3) avec Madame sœur du Roy (4), ung lundi.

---

(1) Ce fragment de quatre pages du livre de raison de la famille du Teil est tout ce qui reste d'un manuscrit plus considérable, car le texte de ce document commence, sans titre, en haut de la première page, écrite sur deux colonnes. Nous devons la communication de ce fragment à l'extrême obligeance de M. Gonzague de Rey, dont la mère, Mme de Rey, née de Garidel, descendait en ligne directe de Joseph de Garidel et de Suzanne du Teil, sa seconde femme ; il a bien voulu nous envoyer la copie intégrale du manuscrit qu'il possède et en autoriser la publication ; aussi tenons-nous à lui exprimer ici toute notre reconnaissance.

(2) Il s'agit sans doute d'un bolide, comme l'indique le peu de durée de ce météore, qui n'est signalé par aucun historien provençal.

(3) Henri, 1553 † 1610 ; roi de Navarre, 1572 ; de France, 1589.

(4) Marguerite de Valois, 1553 † 1613 ; son mariage fut cassé en 1599.

III. — Le vendredi ensuyvant (1) fut en la dite ville blessé Monsieur l'Admiral (2) d'ung coup d'arquebusade en ung bras. Et le dimanche ensuyvant 24 dudit aoust s'esmeut la cruelle sédition à l'aube du jour, où ledit Admiral, comte de la Rochefoucault (3), et plusieurs autres de la Religion furent massacrés que fut cause des quatrièmes troubles en France.

Mémoire du sieur de Vauclause (4)

Advenant le jour de Saint-Barthellemy le sieur de la Molle (5) ce trouvant a Paris le feu roy Charles lenvoya en Provance vers Monsieur le comte de Tande (6) avecq une lettre que lui escrivoit sa Mageste de Creance laquelle estoit de faire tuer tous les huguenotz, mais au bout de la lettre le Roy escrivoit audict sieur comte par une postille luy commandant de ne croire ny faire par ce que ledict la Molle luy diroit. Cella mit bien en peyne ledict sieur comte pour estre la postille contrere a la creance que fut occasion que pour estre esclarcy bien au vray de l'intantion de sa Mageste il envoya a la cour le sieur Gantery (7) son secretaire, lequel a son retour rapporta audict

(1) 22 août.

(2) Gaspard II de Coligny, 1517 † 1572; amiral de France, 1552.

(3) François III, comte de la Rochefoucauld, † 1572.

(4) Nous intercalons ici une pièce importante comprise dans les nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale, manuscrits, n° 1086, fol. 104 et 105; on peut voir que c'est d'après ce document que Nicolas-Claude Fabri de Peiresc et, après lui, Le Laboureur, Gaufridi et M. Gustave Lambert ont rédigé leur récit de la Saint-Barthélemy en Provence.

(5) Antoine de Boniface, seigneur de la Molle, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, assassiné à Collobrières, en 1577, ou plus vraisemblablement Joseph, son frère, favori du duc d'Alençon, exécuté en 1575.

(6) Honnorat de Savoie, comte de Sommerive, puis de Tende, 1538 † 1572; gouverneur de Provence, 1566.

(7) Ou Gautery.

sieur comte la vollonte du Roy questoit de faire la tuerie de quelques huguenotz incontinant qu'il seroit arrive, et voulant ledict sieur comte mettre la volonte de sa Mageste en execution, il s'en ala a Celon (1); la ou pria le sieur comte de Carces (2) sen aler a Aix luy assurant que le landemain il lui envoyeroit les commissions pour envoyer par tout le pays pour executer l'intention de sa Mageste. Mais le landemain ledict sieur comte de Carces recut d'autres nouvelles, car le cappitaine Beauchans (3) le vint advertir de la mort dudict sieur comte de Thende (4) et deux heures après Gantery son secretaire ariva vers ledict sieur comte de Carces avec lesdictes commissions quil ne voulut mettre en execution attandu quil navoit heu aulcung commandement de sa Majeste quy loccasionna denvoyer pardevers ycelle ledict sieur de la Molle pour recepvoir son intantion, et ayant ledict sieur comte attandu plus de vingt jours sans avoir nouvelles de sa Mageste ni dudict sieur de la Molle, il print resollution d'y envoyer le sieur de Vauclauze (5) que fit sy grande dilligence quil ariva a la cour le mesme jour que ledict sieur de la Molle en partoit avecq la vollonte du Roy, questoit tousiours de faire mourir les huguenotz; ledict sieur de la Molle pressa fort ledict sieur de Vauclauze de ne parler poinct au Roy puis qu'il n'avoit charge de parler que de la tuerie des huguenotz dautant que sa Mageste luy avoit bien

(1) En septembre, le comte de Tende, malade à Salon, « y manda le prévôt de campagne de Senas, Aiguières, Lourmarin, Mérindol, Forcalquier,... où les protestants avaient leurs prêches libres pour les leur défendre, ce qui fut cause que plusieurs des leurs s'enfuirent à Lourmarin, Cadenet, Mérindol, la Coste... » Louvet, t. I, p. 266.

(2) Jean de Pontevès, comte de Carces, 1512 † 1582, lieutenant en Provence; puis grand sénéchal.

(3) Sans doute Joseph de Sade, seigneur de Beauchamp.

(4) Il mourut le 8 (alias 3) octobre en Avignon, où il était allé au devant de Madeleine de la Tour, sa seconde femme, † 1580.

(5) Christophe de Villeneuve, seigneur de Vauclause et de Bargemon, 1545 † 1615, chevalier de l'ordre du roi en 1570; voir manuscrits de Peiresc; Le Laboureur, additions aux mémoires de Castelnau, édition de 1660, t. II p. 15; Gaufridi, p. 546; Bougerel, *Hommes illustres de la Provence*, p. 81.

dict son intantion et le persuada fort de sen retourner sans parler a personne ; aquoy ledict sieur de Vauclauze ne voulust antandre ; le jour mesme de la partance dudict de la Molle, il parla au Roy a son disner et luy ayant dict toute la charge qu'il avoit dudict sieur comte de Carces, sa Mageste pour lhors ne lui respondit aultre chose sinon quil avoit mande audict comte de Carces son antiere intantion par ledict sieur de la Molle enquoy il ce remettoit et long jour apres sa Mageste demanda au sieur de Vins (1) sy ledict de Vauclauze estoit party pour sen retourner quy luy respondit que non et quil ne feroit pas ceste faulte de sen aler sans recepvoir ses commandementz, et lhors sa Mageste commanda audict sieur de Vins de le luy amener et le seoir venant le Roy souppant a la maison du sieur du Mas, contrerooleur des postes, le sieur de Vins y ala avec ledict sieur de Vauclauze et ne fut quavecq disficulte dantrer dans la maison et antrant dans la salle ou le Roy souppoit l'huissier fit grande disficulte de laisser antrer ledict de Vauclauze, mais ledict sieur de Vins luy renconstre que le Roy lui vouloit parler et enfin il antra et ledict sieur de Vins le fit mettre soubz la cheminee. Le Roy souppant à la table du pres du feu et de l'autre coste de la salle souppoit environ une vingtaine de fames bourgeoises de Paris, le Roy antretint fort longtemps ledict sieur de Vins auquel il demanda toubellement a laureilhe sil verroit poinct de ce seoir Vauclauze et lhors ledict sieur de Vins luy respondit quil estoit la derrier et alhors sa Mageste demanda sil ce pouvoit fier de luy et quel homme cestoit quy luy respondit que sur son honneur il sy pouvoit fier comme de luy mesme, et lhors le Roy fit appeler ledict Vauclauze et luy dict quil estoit bien aise du rapport que lon luy avoit faict de luy et luy commanda et audict sieur de Vins de ce trouver tous deux demain de grand mattin dans sa chambre ce quilz firent et estant dans ladicte chambre sa Mageste s'adressant audict de Vauclauze luy dict telz motz dictez au comte de Carces que a peyne de sa vye et a vous aussy de nesvanter et tenir secret ce quil vouloit dire et cestoit que ledict comte de Carces ne mit poinct en execution ny

(1) Hubert de la Garde, seigneur de Vins, † 1589, marié à Marguerite d'Agout, fille du comte de Sault.

ne fisse poinct la tuerie des huguenotz suivant ce quil luy avoit mande par la Molle dautant quil avoit resollu de faire une antreprinse de grande importance que sy on fesoit la tuerie en Provance cella pouroit destorner la sienne et tout soudain sa Mageste print derrier son chevet de lict six couteaulx de la longueur du bras fort tranchans car ils estoient six pour executer ladite antreprinse aux Thulleries, scavoir sa Mageste segondee de Monsieur de Fontaine son premier escuyer, Monsieur son frere segonde par ledict sieur de Vins et Monsieur de Guise segonde par le sieur de Vaux ayant descouvert cecy audict de Vauclauze luy commanda a peyne de la vye de nen sonner mot ny le comte de Carces (1) aussy luy commandant en oultre de faire sy grande dilligence quil puisse attrappe. ledict la Molle ou bien qu'il fusse en Provence avant que la tuerie ce fisse, ce que ledict Vauclauze fit et estant arrive a Aix et ayant bien particullierement dict la vollonte du roy audict sieur comte il auroit congedie tous ceulx quil avoit envoye querir en attandant la vollonte de sa Mageste (2).

IV. — 1573 et le 4 novembre je fiz mon voyage en France et fuz de retour au moys de may ensuyvant (3).

V. — 1574 et le 30 may jour de la Pentecoste mourut le Roy Charles neufviesme de ce nom (4).

(1) Gaspard de Saulx, maréchal de Tavannes, 1509 † 1573, avait été nommé gouverneur de Provence le 18 octobre, mais il ne prit jamais possession de cette charge.

(2) Ce mémoire est empreint d'un grand caractère d'authenticité et de sincérité. En somme, bien que le comte de Tende et, après lui, le comte de Carces aient sauvé, par leurs patriotiques hésitations, la vie d'un grand nombre de huguenots, c'est grâce surtout à la prévoyance et à l'activité de Vauclause que la Provence n'eut pas de Saint-Barthélemy.

(3) A noter, le 11 juillet 1573, l'édit de pacification de Boulogne.

(4) Né le 27 juin 1550, « ce prince avoit reçu de la nature d'excellentes qualités et de grandes vertus qui furent altérées par une mauvaise éducation et les complaisances de sa mère pour toutes ses volontés ». De Thou, t. v, p. 47,

VI. — Audit an et le 21 septembre mourut madame Marguerite de France (1), duschesse de Berry et de Savoye, la Palas de la France et refuge des gens lettrés.

VII. — Un peu de jours auparavant vinrent nouvelles que le roy Henry 3 (2) estoit arrivé de Poloigne en la ville de Lion (3).

Et de la peu de jours après vinct en Avignon où il fit long séjour.

Lettre du Cardinal de Lorraine (4)

A Madame ma sœur Madame de Nemours (5) à Lyon.

Madame ma sœur. Soudain que j'ay esté en ceste ville je n'ay voulu faillir de vous faire part de nos nouvelles. Le roy arriva ce XVIIme et a passé fort heureusement avec toute la suitte de la cour hormis ung basteau de la royne de Navarre qui fut brisé en passant soubs le pont du Saint-Esprit de manière qu'a cinq cens pas de la il enfonca en leau et vingt deux ou vingt troys pauvres officiers qui estoient dedans furent noyez avec Gondy (6) son premier maistre d'hostel lequel n'a pas esté beaucoup regretté. Voila une nouvelle

---

(1) Marguerite de France, 1523 † 1574, mariée en 1559 à Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, 1528 † 1580.

(2) Henri III, 1551 † 1589; roi de Pologne, 1573; de France, 1574.

(3) Le 5 septembre.

(4) Il nous a paru intéressant de reproduire ici cette lettre, qui a trait au séjour de la cour à Avignon et aux affaires de Provence. (Bibl. nat., fonds français, n° 3159, fol. 198 et 200). — Charles de Guise, 1525 † 1574, cardinal de Lorraine, 1555.

(5) Anne d'Este, comtesse de Gisors, 1531 † 1607, qui, veuve de François de Lorraine, duc de Guise, 1519 † 1563, épousa en secondes noces, 1566, Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, 1531 † 1585.

(6) Sans doute Jean de Gondi, † 1574, chanoine de Saint-Paul de Lyon et abbé de Saint-Hilaire et de Chaumes.

succession pour Monsieur le Mareschal de Rethz (1), car il l'avoit faict de longtemps son heritier. Toute la vaisselle dargent et batterie de cuisine de ladicte dame est encores au fond du Rosne. Monseigneur le Cardinal d'Armaignac (2) se mect en tout debvoir de bien recepvoir la cour et nous faire la meilleure chere qu'il est possible. Nous avons eu nouvelles de Provence que Monsieur le mareschal de Rethz a si bien et doucement traicté avec ceulx du pays qu'ayant trouvé leurs volontés fort disposées à se remectre en l'obeissance du Roy, il nous donne espérance de voir en bref tout le pays reduict qui seroit ung grand advantage pour tous les lieux circonvoisins. Dieu veuille quil ny soit point trompé et que les affaires luy succèdent aussy heureusement qu'elles en prennent le chemin. Le siege de Livron (3) est resolu. Monsieur le Mareschal de Bellegarde (4) y sera anployé avec les forces qu'il peust avoir pardeca. On baille à Monsieur le duc d'Usez (5) quattre mil harquebusiers et ce qui avoit este amasse pour Monsieur le Mareschal de Rethz. Je croy qu'il fera de bons et grands services au roy et le tiens pour ung bien habile homme. Aussi lesdicts mareschaux le goustent fort et ont bien délibéré de s'en servir. On prepare toutes choses nécessaires pour aller assieger Beaucaire. Le Roy ayant recouvert en ceste ville quelsques canons et des pouldres et munitions du costé de Marseilles mais d'autant que le Mareschal d'Anville (6) faict estat de venir secourir ceste place comme luy estant de bien grande importance on veult rendre ledict sieur d'Usez si fort qu'il le puisse combattre si l'occasion s'en présente car il n'a que troys à quattre mil hommes de pied et envi-

---

(1) Albert de Gondi, maréchal de Retz, 1522 † 1602, avait été nommé gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant le 6 juillet.

(2) Georges d'Armagnac, 1501 † 1585; archevêque d'Avignon et co-légat, 1577; cardinal dès 1544.

(3) Ce siège, commencé le 17 décembre, fut levé le 20 janvier suivant.

(4) Roger de Saint-Lary de Bellegarde, † 1579; maréchal de France, 1574.

(5) Jacques de Crussol, baron d'Assier, puis duc d'Uzès, 1540 † 1584.

(6) Henri I, seigneur de Damville, puis duc de Montmorency, † 1614; maréchal de France, 1566; connétable, 1593.

ron douze cens chevaux qui n'est pas ce me semble pour tenir longtemps les villes qu'il a de présent à sa devotion. Voila ce que je vous puis mander de l'estat des affaires lesquelles sacheminans toujours de bien en mieux par la presence du Roy nous font regretter que nous n'avons faict ce voyage il y a ung mois. Joinct que nous ne manquons point pardeça de danses et de voltes. La Royne sest trouve ung peu mal d'ung rheume qui luy prist sur leau en venant pardeca mais à présent elle s'en porte bien. Je vous prie me mander si vous ferez long séjour à Lyon car je vous promects de vous escripre toutes les sepmaines pour le moins durant que vous y serez. Mais vous m'excuserez si je ne vous escripts toujours de ma main. Ce pendant après m'estre recommandé bien humblement à votre bonne grace je priray Dieu, Madame ma sœur, vous donner bonne et longue vye. D'Avignon ce XXme novembre 1574 (1).

Madame je vous baise très humblement les mains et aussi à Monsieur de Nemours sil vous plait, le roy vient davoir nouvelles que le Mareschal de Danville qui estoit venu à Nismes doibt aller demain a Beauquer cote que Belloy (2) luy avoit dict, on dict que lamiral (3) yra la le trouver, Dieu nous doit une bonne pais, le roy a faict sejourdui les Pasques et aussi esté nous escripre a la confrairie des Battus ieudi se fera ung servisse et samedi en huit iours (4) le seoir la pourcession ou nous tous nous préparons fort, le Mareschal de Retz anvoie la Verriere (5) icy et promet avoir bien tost tout entre ses mains. Je vous manderei tout, madame, si monsieur le cardinal d'Est (6) est encores la, je vous supplie que je lui baise très humblemant les mains, je lattans en grande dévotion et ay ung regret

(1) Toute la première partie de la lettre est de la main du secrétaire du Cardinal; la seconde partie est autographe.

(2) Gentilhomme picard et maître d'hôtel du roi. (Bibl. nat., ms. fr. 15903.)

(3) Mot douteux.

(4) Le 4 décembre. Louvet, t. I, p. 286.

(5) Sans doute Jean de Castellane, seigneur de la Verdière. Cette lettre a été écrite au moment où le Maréchal de Retz quittait Aix pour aller assiéger Riez.

(6) Louis d'Este, 1538 † 1586; archevêque d'Auch ; cardinal, 1561.

incoiable de ne vous veoir icy et Monsieur votre mari, je croy quil sera malaisé que nous puissions arriver a Lion avant Noel. Monsieur le Legat nous feste fort et dimanche se faict la feste a toutes les dames davignon, tenez moy en votre bonne grace et je n'oublirei rien de vos affaires et guérissez bien tost Monsieur de Nemours. Votre tres humble frère : Charles de Lorraine (1).

VIII. — En la dicte année 1574 et le 18e jour de décembre logèrent en ceste ville troys mille suisses, durant huit jours, qui reprinrent Riez et Puymoisson (2).

IX. — 1575 et le onziesme jour de février, jour de vendredy, entre une heure après midi et deux, mourut et passa de cette vie fascheuse à une autre meilleure mon très cher et très honoré père Monsieur Maître Mathurin du Teil, advocat en la présente ville (3), au grand regret des prin-

(1) On sait que le cardinal de Lorraine mourut le 26 décembre des suites d'un refroidissement qu'il avait pris, le 4, à la procession des Battus.

(2) Sous la régence de Catherine de Médicis, Thaddée de Baschi, seigneur de Stoublon, † 1579, et Timothée du Mas de l'Isle, son beau-frère, s'étaient emparés de Riez, le 5 juillet 1574, et de Puimoisson le 8; Riez retomba au pouvoir des catholiques le 4 décembre, et Puimoisson fut repris à la même époque. Après ce fait d'armes, le maréchal de Retz vint en Avignon voir le roi, qui faisait assiéger le Livron ; Louvet, t. I, p. 288.

(3) Mathurin de Tillia (du Teil), fils aîné de noble Jean de Tillia et de Jeanne Aloat, dut naître vers 1508; l'un des avocats les plus distingués de Manosque, il fut quatre fois premier consul de cette ville en 1540, 1545, 1565 et 1571; Forcalquier, dont son père avait été viguier en 1512, lui donna une marque toute particulière de confiance en l'appelant à exercer, en 1562-1563, la charge de lieutenant principal de la sénéchaussée, abandonnée par son titulaire que les troubles religieux tenaient éloigné. Veuf en premières noces de Madeleine de Tributiis, qu'il avait épousée, par contrat passé devant Gautier, notaire à Aix, le 17 octobre 1539, il se remaria avec Anne de Sallomoniis, le 30 avril 1559, suivant acte reçu par Aloaty, notaire à Manosque. Honoré du Teil, issu du premier lit, est des enfants de Mathurin le seul qui ait laissé postérité.

cipaux de la dite ville, de tous ses parents et amis et généralement de tous les gens de bien et de vertu.

X. — Audit an et sur le milieu dudit mois de février, le roy Henry 3 espousa Madame de Vaudemont (1).

XI. — 1576 et le jour des Roys je fus esleu (2) par les consuls de la présente ville pour un des administrateurs d'icelle et exerçai en ladite année la charge de procureur du pays joinct.

Acte de serment

presté par Monsieur Maître Honnoré du Teil, premier consul en chef (3).

L'an susdit et le vendredy trezieme jour du moy de janvier assamble le honorable conseil (4) de la communaulté de ceste ville de Manoasque.... Auquel conseil le sieur consul Sigaud prepoze que Monsieur Maître Honoré du Teil docteur et advocat de ceste ville

---

(1) Le roi, qui avait quitté Avignon le 10 janvier, fut couronné à Reims le 15 février et épousa, le lendemain, Louise de Lorraine, princesse de Vaudemont, 1554 † 1601.

(2) Nous avons vu que Mathurin du Teil, † 1575, père d'Honoré, avait été quatre fois premier consul; Jean de Tillia, † 1538, son aïeul le fut cinq fois en 1511, 1517, 1522, 1526 et 1532; Honoré lui-même reçut le premier chaperon en 1576 et 1581 et, après lui, son cousin, Louis II du Teil, en 1591.

(3) Extrait du manuel des délibérations du conseil de la communauté de Manosque en l'an 1576, suivant copie conforme délivrée le 2 avril 1845.

(4) Le conseil était composé des « honnorables personnes » : le capitaine Yvon Sigaud, l'un des consuls en chef, Claude Gougon, trésorier, Jehan Granier, Pierre Ricard, Laurent Ravil, Joseph de Saffalin, Gabriel de Redortier, Nicolas Sellon et Louis du Teil, IIe du nom, secrétaire; ce dernier rédigea le procès-verbal de l'installation de son cousin germain, Honoré du Teil. — C'est ce capitaine Sigaud qui, en septembre et octobre 1586, fut chargé par le duc d'Epernon de faire mettre les routes menant à Sisteron en état de livrer passage à l'artillerie; Laplane, t. II, p. 126.

auroyt esté mis par plurallité des voix et oppinions au nombre de Messieurs les septante deux conseilhiers perpetuels et néant moings esleu le premier consul en chef de la dite communaulté pour la présente année lequel Monsieur du Teil lhors de la dicte eslection estoyt absant de ceste ville pour ses négoces et pour ce quil arriva hier au soir trouveroit estre fort pertinent de ycelluy envoyer querir ensemble sieurs Jehan Audiffred (1) et Jacques Rabut consuls en chef de lannée dernierement escheue de la dicte communaulté pour luy faire prester le serment en tel cas requis. Quoy par ledict honnorable conseil entendu, ont a lestant faict appeller par le serviteur de la dicte communaulté le dit Monsieur Honnoré de Tillya ensemble les dits Audiffred et Rabut, Jehan Sellon, cappitaine Estienne Brunet (2), maistre Anthoine Baudric (3), autres consuls de la dite année dernièrement escheue, lesquels arrives dans la dicte presente maison commune apres avoyr felicité le dict maistre Honnoré du Teil et que par les dicts Audiffred et Rabut luy a esté donné pour entendre comme par plurallité des voix et oppinions il avoyt esté esleu du nombre des septante deux conseilhiers perpetuels et encore premier conseul en chef lont requis vouloyr acepter la dicte charge et a ces fins prester serment en tel cas requis. Lequel maistre Honnoré du Teil, après avoir honneureusement remercié ledit conseil de l'honneur que avoyt pleu luy faire, aceptant la charge c'est offert faire a son pouvoyr le deub de sa charge et de prester le serment en tel cas requis, ce que incontinant a faict, jurant de sa

---

(1) Jean d'Audiffret, chef de la branche de cette famille, établie à Manosque : son fils, le capitaine Pierre d'Audiffret, épousa, en 1594, Marguerite de Sébastianne, nièce de Spérite de Sébastianne, femme de Louis du Teil, Ier du nom.

(2) De l'une des plus anciennes familles de Manosque.

(3) Premier consul lui-même en 1593; il était fils de Claude Baudric, docteur en droit, bailli de juge à Apt en 1534, et de Claude de Tillia, sœur de Mathurin; il épousa Jeanne Agnel, dont il eut une fille Louise, qui, veuve en premières noces de Joseph Ripert du Franc, se remaria le 6 septembre 1616 avec le capitaine Jean du Teil, frère de Louis II, dont on a parlé.

main dextre sur le libre des privilleges de la dicte communaulté de verser fidellement à ladite charge tant de conseilhier perpétuel que de premier consul, prochasser le profit de la dicte communaulté, le dommaige éviter, maintenir les privilleges, franchises et libertés dicelle et tenir les choses secretes ne les reveler aulcunement.... Ce faict.... les dicts sieurs consuls vieulx ensemble les dicts sieurs consuls du nombre des douze éleus de la presente année se sont transportes.... au pallais et maison seigneurialle du reverand sieur fraire Francoys de Gouzon (1) chevalier de l'ordre de sainct Jehan de Jerusallen, bailly et seigneur de ceste ville de Manoasque, et arrivés dans la salle dicelluy les dicts consuls vieulx ensemble le dict conseil moderne presante le dict Monsieur Maistre Honnoré du Teil audit reverand sieur bailly en justificateur et taxateur des crimes et delics pour lannee presante.... suivant la teneur des privilèges, franchises, libertés et costumes de ladicte ville parcy devant inviolablement observées, lequel reverand sieur bailly y present a icelluy Maistre Honnoré du Teil premier consul en chef illec presant receu et admis en justificateur et taxateur des crimes et donne serment a ycelluy sur les escriptures qu'il tenoyt entres ses mains....

Signé : Loys du Teil.

XII. — En ladite année se fit de rechef la paix au moys de may (2) avec Monsieur frère du Roy tenant le parti de ceux de la Religion prétendue réformée et des catholiques associés.

XIII. — En la dite année et le dix-huictième jour de

---

(1) Deux membres de cette famille portant le même prénom furent reçus chevaliers de Malte sur preuves de 1560 et 1521.

(2) Edit de Beaulieu qui accorda, le 27 avril, aux protestants le libre exercice de leur religion par tout le royaume et fut publié en Parlement de Paris, le 14 mai; Papon, t. IV, p. 207; de Thou, t. V, p. 311.

décembre, passa par cette ville Monsieur le Maréchal de Raiz, gouverneur de ce pays, faisant une chevauchée et visite par iceluy (1).

XIV. — 1577 et le 21 mars, ung jour de judi fut meurtry trahistreusement d'une estocade, au devant la petite porte de Notre Dame en cette ville, mon cousin (2) le capitaine du Teil, au grand regret généralement de tous les gens de bien.

XV. — Audit an et environ le susdit temps se renouvella la guerre civile en France, que par ung décret de pacifica tion s'assopit au mois de septembre ensuyvant. Dieu veuille qu'elle soit de durée (3).

XVI. — Audit an et sur le millieu du mois de novembre se vist au ciel une planette durant beaucoup de jours, de couleur pale, avec une longue queue (4) peu après la prise de Ménerbe, qui fut assiégée environ troys mois (5).

---

(1) Rentré à Aix le 10 octobre, le Maréchal de Retz ne tarda pas à se rendre à Gardanne pour essayer de dissiper la faction naissante des razats ; Louvet, t. I, p. 298.

(2) Louis Ier du Teil, frère puiné de Mathurin, avait épousé le 11 novembre 1543, suivant contrat reçu par Beaudini, notaire à Saint-Michel, Spérite de Sébastianne, dont il laissa trois fils : 1° Louis II du Teil, qui, marié, le 29 juin 1579, à Marquise de Boniface, continua la descendance et mourut premier consul de Manosque en juillet 1591, victime du dévouement dont il fit preuve pendant une épidémie ; 2° le capitaine Georges du Teil, dont il est ici question ; 3° le capitaine Jean du Teil.

(3) Cet édit, connu sous le nom d'édit de Poitiers, fut enregistré au Parlement de Paris le 8 octobre et publié à Aix le 12 novembre.

(4) « Le jeudy septième de novembre commença à paroistre une comète vers le midi et fut vüe quarante jours » ; Journal de Henri III, t. I, p. 21. — Elle « trainoit une grande et fort longue queüe flambante et rouge, ressemblant à celle d'un pan » ; Nostradamus, p. 814.

(5) Le 25 mai, Henri d'Angoulême, grand Prieur de France, † 1586, fils naturel de Henri II et de Flamine Levisthone, avait été nommé gouverneur provisoire de Provence ; le maréchal de Retz, revenu des bains de

XVII. — 1578 et le penultième jour de juin, jour de saint Pierre et saint Pol, fuct faict et parachevé notre mariage entre demoyselle Louise Monier (1), fille de Monsieur du Castellet, par cydevant lieutenant des submissions au siège d'Hières, à présent lieutenant des mêmes submissions au siège de Brignolles, et moi, au lieu de Pignans, notaire Anthoine Berardi, notaire royal dudit lieu.

Le cinquième d'août ensuyvant madite femme arriva en cette ville.

Extrait du contrat de mariage passé le 30 juin 1578.

« Le dit sieur du Castellet, noble Gaspard Monier, père et légitime administrateur de la dite damoiselle Loyse de son bon gre a donne donne et constitue en doire a la dite damoiselle Loyse sa fille et pour elle audit maître Honore de Tillia... huit cent ecus d'or sol valeur soixante sols pièce et ce tant pour le droit paternel que maternel et outre lequel doire sera tenu le dit sieur du Castellet bailler et fournir a la dite damoiselle Loyse sa fille deux coffres munis de robes et meubles et hardes selon la qualité de la dite damoiselle.. (2). »

XVIII. — Le premier septembre en la dite année, s'esmut trouble en ce pays entre Razats et Carcistes qui

---

Lucques, mit, avec lui, le siège devant Ménerbe le 5 septembre, mais dut se retirer à Avignon, avant la fin du mois, à cause du mauvais état de sa santé, et partit pour la cour le 10 décembre, le lendemain de la prise de Ménerbe par le grand Prieur.

(1) Louise de Monier, 1554 † 1617, fille de Gaspard, seigneur du Castellet et de Châteauvieux, au diocèse de Fréjus, et d'Isabeau de Bompar de Magnan, sa première femme.

(2) Tiré du registre des insinuations de la sénéchaussée de Forcalquier, suivant copie du 3 novembre 1817.

fuct appoincté par la Reyne y arrivant au moys de juing suivant (1).

XIX. — 1579 le lundy douzieme jour d'octobre en l'année cy devant escrite 1579 entre midi et une heure apres iceluy, estant la lune sur son dernier quadrant, il a plu a Dieu souverain Créateur de toutes choses nous donner a ma femme et moy une fille.

Le vingt cinquieme du moys ma dite fille a été baptisée au temple Sainct Sauveur de ceste ville de Manoasque. Son parrain a esté le cousin sire Honoré Laugier de Dauphin, sa marraine a esté damoyselle Lucrèce Monier, femme de Monsieur Hugues Allazard d'Aix, ma belle sœur, et a été appelée ma dite fille Lucrèce au nom de sa dite marraine.

Le 4e novembre ensuyvant je departis de cette ville pour m'en aller à Paris pour les affaires de Monsieur du Castellet mon beau-père, où je fis séjour jusqu'au vingt septième may ensuyvant.

XX. — 1580 et le premier janvier furent faicts chevaliers de l'ordre du Sainct Esprit (2): Monsieur le marquis

---

(1) Ce fut, en effet, l'arrivée à Avignon, le 9 septembre, de François de la Baume, comte de Suze, † 1587, en faveur duquel le maréchal de Tavannes s'était démis du gouvernement de Provence le 1er juin 1578, qui détermina l'éclosion de ces troubles; depuis deux ans, le comte de Carces faisait une opposition sourde au maréchal lui-même, dont le successeur ne fut pas reconnu par la noblesse provençale et dut quitter Aix, le 14 janvier 1579; l'on confia provisoirement l'administration de la province au cardinal d'Armagnac, le 7 mars 1579. La reine mère, qui, venant de Beaucaire, arriva à Aix à la fin de juin, après avoir traversé Marseille, mit tout le monde d'accord en désignant, pour le gouvernement le grand Prieur de France, dont les lettres de provision, datées du 10 mai, furent vérifiées en Parlement le 12 juin. Sa Majesté fut de retour à Lyon, où l'attendait le roi, le 6 juillet; Nostradamus, pp. 827 et 828; Papon, t. IV, pp. 208 à 214.

(2) C'était la seconde promotion de cet ordre établi le 31 décembre 1578; elle comprit sept chevaliers. Cette note d'Honoré du Teil est particulièrement

de Conty (1), cardinal de Bourbon (2), Monsieur de Guise, son frère (3), le cardinal de Birague (4) et plusieurs autres, et je vis faire la solemnité aux Augustins, à Paris.

XXI. — Le lendemain de Pasques fleuries furent faites les funérailles à Notre-Dame de Paris de deux Roys de Portugal, Sébastien et Henry (5).

XXII. — Ceste année fut calamiteuse au pays de Provence, pour la famine et la peste qui envahit les meilleures villes de la dite province, savoir : Arles, Marseille, Aix, sans y comprendre une infinité d'autres villes et villages qui furent atteints de la contagion (6).

XXIII. — Le vingt septiesme du moys de may en la susdite année 1580, je départis de Paris en poste, pour m'en revenir en compagnie du sieur de Vauclause (7) et

---

intéressante en ce qui concerne les trois cardinaux de Bourbon, de Guise et de Birague, car, comme on manque de preuves « de jour » au sujet de leur nomination, le témoignage d'un témoin oculaire peut à la rigueur en tenir lieu ; P. Anselme, t. IX, p. 62.

(1) François de Bourbon, 1558 † 1614, fils du prince Louis I[er] de Condé.

(2) Charles de Bourbon, 1523 † 1590, cardinal, archevêque de Rouen.

(3) Henri I[er] de Lorraine, duc de Guise, 1550 † 1588, et Louis son frère, 1552 † 1588, cardinal.

(4) René de Birague, 1507 † 1583 ; cardinal, 1578.

(5) Sébastien de Portugal, 1554 † 1578, monta sur le trône en 1557 et eut pour successeur son grand-oncle, Henri, 1512 † 1580, cardinal, 1545, qui, en mourant, laissa ce royaume aux mains de Philippe II, 1527 † 1598, roi d'Espagne.

(6) Ce fléau, qui dura plus de dix ans, fit son apparition à Marseille en février et à Aix en juillet ; Nostradamus, pp. 827 à 832.

(7) L'an 1580, le sieur de Vauclause fut député par les Etats de Provence assemblés à Saint-Maximin pour porter à la cour le cahier intitulé : « Des plaintes et doléances causées par les fléaux de la guerre, peste et famine, et demander le soulagement des nouveaux impôts et subsides dont le pays était accablé; ce qui est expliqué dans 33 articles, à la marge desquels on voit ceux qui furent accordés ou refusés » ; Artefeuil, t. III, p. 520.

autres députés de ce pays de Provence, et arrivai en cette ville le seizieme de juin, ayant passé par la Savoye et le Piemont.

XXIV. — Peu de temps après s'esmeurent encore en France troubles (1) pour la religion et Monsieur le Mareschal de Matignon (2), ayant assiégé La Fère en Picardie, se rendit à composition.

XXV. — 1580. Environ le moys d'aoust (3), trepassa Monsieur le duc de Savoye et prince de Piemont, comme on disoit de la pierre.

XXVI. — Au moys d'octobre et novembre ensuyvant Monsieur le duc du Mayne (4), conduisant une armée en Dauphiné, assiegea la Mure et print la ville par force et le château par composition ; laquelle fut bien gardée.

XXVII. — Le huitieme octobre, en la dite année, je fus surprint de la fievre quarte laquelle me tourmenta beaucoup et me dura un an complet.

1581 et le septiesme janvier, je fus fait consul pour la seconde fois ayant pour compagnon en ladite charge le sieur Rosselet (5).

---

(1) C'est la septième guerre de religion, qui n'eut que peu de retentissement en Provence.

(2) Jacques de Goyon, 1525 † 1597, maréchal de France ; la Fère, investie le 7 juillet, se rendit le 12 septembre ; Jean-Louis de Nogaret de la Valette, 1554 † 1642, depuis duc d'Epernon et gouverneur de Provence, se distingua à ce siège, où il commanda l'artillerie ; De Thou, t. VI, pp. 18 et 19.

(3) Le 30 août.

(4) Charles de Lorraine, duc de Mayenne, 1554 † 1611 ; son armée, forte de sept mille fantassins, mille chevaux et cinq cents pionniers, marcha au commencement de septembre du côté de la Mure ; De Thou, t. VI, p. 11.

(5) Gaspard Rosselet, avocat; « Incontinent après cette élection, les sieurs consuls sont allés en l'église Saint-Sauveur, dudit Manoasque, où ils ont ouy messe à leur requeste dicte et cellebré à l'honneur du Saint-Esprit » ; — Extrait du Manuel des délibérations du conseil de la communauté de Manosque, suivant copie délivrée le 8 mars 1845.

XXVIII. — Au mois d'avril en ladite année fut publiée en ce pays la paix (1) sur la pacification des troubles et au moys de may ensuyvant furent rendus et rasés les forts de Saint-Vincent (2) et la tour de Bevons (3) et Pepin (4) rendu estant Monseigneur le grand Prieur en ceste ville moyennant la somme de vingt mille escus baillés au sieur de Gouvernet (5) et en même temps se tint en ceste ville une assemblée de commissaires (6).

XXIX. — 1582 et environ la fin du moys d'aoust, le Roy vint à Lyon où il ne fit long séjour, puis s'en retourna à Molins.

XXX. — 1583 et sur le moys...., fut faict un grand massacre de gentilshommes et soldats français, en la ville d'Anvers (7), capitale de Brabant, qui accompagnaient Monseigneur frère du Roy, duc d'Anjou (8) et du dit Bra-

---

(1) C'est l'édit de Fleix, ratifié par le roi en décembre 1580 et enregistré au Parlement de Paris en janvier suivant.

(2) Saint-Vincent avait été envahi par quelques « meschans garnimens » en février 1580; en septembre suivant, le grand Prieur envoya contre cette place les Corses dont il débarrassa la ville d'Aix en payant leur solde arriérée, mais ils y échouèrent et passèrent en Dauphiné pour ravitailler Tallard; Nostradamus, p. 829; Papon. t. IV, p. 231; E. Arnaud, t. I, p. 245.

(3) Aujourd'hui Valbelle.

(4) Ce château avait été pris par Gouvernet, sorti de Saint-Vincent; Gaufridy, p. 595.

(5) René de la Tour, seigneur de Gouvernet, 1543 † 1619, marquis de la Charce.

(6) Il s'agit sans doute de la tournée faite par les commissaires de la Cour, le président François d'Estienne de Saint-Jean, † 1593, et le conseiller Louis du Chaîne, † 1603; Gaufridy, p. 594.

(7) C'est la tentative infructueuse faite par le duc d'Anjou pour se rendre maître d'Anvers le 17 janvier. Les Français y perdirent douze cents hommes; de Thou, t. VI, pp. 269 à 273.

(8) François-Hercule de Valois, duc d'Alençon, puis d'Anjou, 1554 † 1584, duc de Brabant, 1582.

bant, sous prétexte quils tramaient quelque trahison dans la dite ville.

XXXI. — Audit an, au moys d'aoust et sur le commencement de septembre, le Roy s'en vint de rechef à Lyon où il ne fit un long séjour (1).

XXXII. — Le seizieme dudit septembre, jour de vendredy, environ huict heures du matin, en ceste ville tomba une si forte grêle et si grosse qu'homme vivant n'en avait vu de pareille, mays ne dura que bien peu et fit beaucoup de mal aux vignes et oliviers.

XXXIII. — 1584 et environ le moys de.... (2) mourut Monsieur frère du Roy, duc d'Anjou et de Brabant (3)........ fit bruit à Chateautierry au grand regret des Français pour doubte de quelque remuement que ceste mort menassait.

XXXIV. — Environ ce temps mourut M. Gui du Faur, sieur de Pibrac, président au Parlement de Paris, homme docte, éloquent et très versé en toutes sortes de bonnes lettres (4).

En la dite année et le troisième juillet, un matin mourut

---

(1) Le 21 août, Henri d'Angoulême remit le gouvernement de la Province à Messieurs de la Cour et se rendit à Lyon auprès du roi, qui lui promit « d'avoir pitié de lui et de sa nécessité en y pourvoyant par sa libéralité »; nous verrons plus loin qu'Henri III ne tint pas ses engagements et que le Grand Prieur, de retour à Arles, le 15 septembre, dut les lui rappeler à plusieurs reprises; Louvet, t. I, pp. 352 et 353; Bibl. nat., f. fr., ms. n° 3400.

(2) Le 10 juin.

(3) Son empoisonnement, sans doute, dont il fut, en effet, question.

(4) Gui du Faur de Pibrac, né à Toulouse en 1529, fut emporté le 27 mai, quelques jours avant le duc de Brabant, dont il était le chancelier: « C'était un des plus beaux esprits et des plus agréables de son siècle »; (De Thou, t. VI, p. 432). Il a laissé, comme œuvres poétiques, cinq sonnets, imprimés en 1572, dans l'entrée de Charles IX à Paris, une pièce de quatre cents vers sur la vie rustique et des quatrains moraux édités pour la première fois en 1574.

haut et puissant seigneur messire Gaspard de Glandevès, seigneur de Faucon, avec regret de tous ses sujets et autres gens de bien.

Au dit an et le mercredi 26 septembre, mourut haut et puissant seigneur messire Jehan-Louis-Nicolas de Bolliers, seigneur de Cental (1), qui fut fort regretté principalement de ses sujets.

Extrait d'une lettre du grand Prieur de France à Monsieur de Villeroy (2).

Il y a dejia asses de temps que je ne vous ay escrit, dont la seulle cause a este l'incertitude du lieu ou vous estiez et le bruit de votre maladie. Toutesfoys ce pendant il n'est rien arrivé digne de vous estre mandé sinon que depuys quelque jours les fourriers de M. de Savoye (3)

---

(1) Jean-Louis-Nicolas de Bouliers était seigneur des villages de Cabrières, Peypin, la Motte d'Aigue et de Saint-Martin de la Brasque qui furent pillés le 16 avril 1545, lors de l'exécution de l'arrêt de contumace rendu contre les Vaudois; les commissaires délégnés par le Parlement de Provence étaient François de Lafond, second président, Honoré de Tributiis et Bernard de Badet, conseillers, assistés par l'avocat général Guillaume Guérin. On sait que Tributiis, oncle d'Honoré du Teil, refusa de prendre part au conseil de guerre où les mesures de rigueur furent décidées; elles donnèrent lieu à un procès intenté par Françoise de Bouliers, baronne de la Tour-d'Aigues, mère et tutrice de Jean-Louis-Nicolas, et plaidé du 18 septembre 1551 au 29 octobre 1552; E. Arnaud, t. I, pp. 60 et s.

(2) Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroi, 1542 † 1617, secrétaire d'Etat, 1567-1588.

(3) Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, 1562 † 1630, épousa le 11 mars 1585 Catherine d'Autriche, † 1597, fille de Philippe II, roi d'Espagne. Ce fut en mars 1585 que le duc passa par les mers de Provence et fut visité par l'archevêque d'Aix et les procureurs du pays; Bouche, t II, p. 686.

sont arrivés à Nice où ils ont pris logis pour 300 gentilshommes. Tout Millan est depesché pour ce mariage et tient on qu'il (le duc) arrivera le 20 de ce moys audict Nice pour de la sacheminer par mer en Espagne avec 40 gallères, ce ne sera pas sans passer par les villes de ceste coste et principallement par Marseille d'où il fault qu'il face son partement et peult estre sera il contraint d'y demeurer quelques jours pour y attendre le temps propre. Ce que je vous dis affin qu'il vous plaise de remonstrer au Roy qu'il pourvoye de moyens pour le recevoir luy à l'aller et sa femme au retour, car mes finances sont bien creuses (?) et mesmes apres ce voyage que j'ay fait à Lion ou chasqun a veu la despence que j'ay faitte, sans estre aide d'un seul denier du Roy, que si Sa Majesté ny pourvoit je serai contraint de m'en aller vers Cisteron pour éviter ce passaige comme celluy de l'imperatrice (1), ce qui ne me sera gueres honorable et moins encores au Roy duquel on scait bien que je tiens tous mes moyens....(2)

XXXV. — 1584 et le mardy seizieme jour du moys d'octobre tomba en cette ville si grande quantité d'eau et au terroir d'icelle principallement du côte du chateau, sive Collet de Saint-Martin, que les blés semes au plain en furent fort endommagés (3) et la rivière de Durance déborda

---

(1) Marie d'Autriche, † 1603, fille de Charles-Quint, veuve de Maximilien II, 1527 † 1576.

(2) Datée du Salon, 16 octobre 1583, et conservée à la Bibl. Nat., fonds français, n° 3400, fol. 43.

(3) Dans une lettre datée d'Avignon, le 14 décembre 1584, et adressée à Henri III, Henri d'Angoulême insiste auprès de Sa Majesté « sur la nécessité où les compagnies d'infanterie qu'elle a mandées en Provence sont tombées N'ayant plus aulcun moyen de vivres, ny le pais ne les voulant secourir de prest comme il a faict cy devant retenu de craincte de stérilité qui le menace en lannée prochaine. La plus part des bleds ayantz esté noiez par l'orage des pluyes et desbordement...., qui est cause que plusieurs soldatz desdictes compagnies se sont desbandés et se licentient journellement. »

estrangement si que on pensait voir un général cataclisme ou déluge n'ayant duré que par espace de une heure ou environ, qu'estait de huit à neuf heures, et la dite pluie redoubla sur la nuit avec de grands esclairs et tonnerres.

Le vingt cinquiesme du dit moys ensuyvant jour de jeudi, plut encore bien fort par espace de vingt-quatre heures, savoir tout le jour et presque toute la nuit, mais non si impétueusement qu'avait fait le susdit mardi. et fit encore quelques maux aux semis.

Extrait d'une lettre du Grand Prieur de France (1) à Henri III.

« J'ai différé jusques à maintenant de respondre aux lettres qu'il a plu a V. M. mescripre... pour l'incertitude des choses et principallement sur le faict des querelles qu'elle m'a souvent commandé de composer et mesmes dernierement a Lyon a quoy jay mis la main par plusieurs foys. Mais ce a este a ce coup que Dieu nous a donné la grace den venyr a bout. Ce qui estoyt a la verite assez mal ayse et qui passoit plus outtre que d'ung gentilhomme à lautre. Car toute la noblesse de ceste province estoyt mespartie et divisée a ceste occasion. En quoy son service et le repos publicque estoient beaucoup intéressez. Les comtes de Sault (2), de Carces (3) et les

(1) De Salon, en novembre 1584, il dépêcha vers S. M. le sieur de Vauclause, tant pour lui rendre compte de l'accommodement de ces querelles que de tout ce qui se passait en Provence. — Cette lettre, datée de Salon, le 12 novembre, existe à la Bibl. Nat., f. fr. 3400, fol. 47 et 48.

(2) François-Louis d'Agout de Montauban, comte de Sault, † 1586, marié à Chrétienne d'Aguerre.

(3) Gaspard de Pontevès, comte de Carces, grand sénéchal 1583-1610, fils de Jean.

parties principalles sy sont disposées en facon que laccord sen est ensuyvi duquel je lui envoye ung double et apres leur avoir esté publié et accepté. Je les ay a linstant faict embrasser en ma presence, ainsy que le sieur de Vauclause qui a esté présent à tout et y a de sa part faict l'office d'ung fidelle sugect et serviteur de V. M. et bon patriote lui fera particullierement entendre si elle a plaisir de l'escouter comme je len supplie tres humblement. Ne debvant sur ce propos faillir de luy tesmoigner comme les arbitres quils avoyent esluz le colonnel Alfonse (1) et le sieur de Saincte Marie (2) que j'avoys choisis pour massister y ont rendu un si grand debvoir avecques tant de peyne et tant de travail quilz meritent qu'elle luy en saiche gré. »

XXXVI. — 1585 et sur la fin de mars par espace de dix à douze (3)..... furent de grandes pluies, mais non si impétueuses qu'auparavant.

Environ lequel temps se fit grand bruit de quelque guerre meue (4) a ce qu'on disait par Messieurs de Guise qui se disaient protecteurs de la foi catholique et par leurs adhérents, à quoi le Roy par ses lettres patentes s'opposa et fut crié le ve avril un arrest de la cour bien rigoureux contre ceux qui levaient les armes (5).

(1) Alphonse Ornano, † 1610, maréchal de France.

(2) Gentilhomme dauphinois, suivant Gaufridi, p. 645.

(3) Heures.

(4) La ville d'Aix fut alarmée par les rumeurs dès le mois de mars, mais ce ne fut que le 3 avril que de Vins manda au gouverneur son intention de prendre les armes pour le soutien de la religion catholique; cette levée de boucliers ne dura pas longtemps, en dépit des efforts de Louis de Gonzague, duc de Nevers, qui, sous prétexte d'un voyage à Rome, s'était arrêté à Avignon pour organiser la ligue en Provence; Papon, t. IV, p. 246; Nostradamus, pp. 835 à 837; de Thou, t. VI, pp. 456 et 457, et E. Arnaud, t. I, p. 249.

(5) Le 17 avril; E. Arnaud, t. I, p. 250.

XXXVII. — Le cinquiesme jour d'avril 1585, frère Francoys de Moreton (1) dict Chabrillan, sieur bailly de ceste ville, fit son entrée, où la ville lui fit reception bien honorable.

Le mercredi VIIIe jour du moys de may ensuyvant, mourut de gravelle ledit sieur bailly en ceste ville au grand regret de tous les gens de bien.

XXXVIII. — Sur la fin de juillet (2) fut publié en la cour de Parlement de ce pays l'édit de la paix qui amena une nouvelle guerre, d'autant que par iceluy l'exercice de la religion prétendue réformée fut interdit et qu'on eut a vider le royaume dans six moys (3) ou faire profession de la foy catholique romaine ; qui fut occasion que ceux de ladite religion prétendue réformée prindrent les armes et peu de temps après prindrent (4) Montlimard en Dauphiné et se saisirent d'Embrun.

XXXIX. — Audit an et sur la fin de novembre, le Roy abregea le susdit délai de six moys en quinze jours et fut publié (5) au susdit parlement, à l'occasion de quoy plusieurs s'absenterent.

XL. — 1586 et le dernier février, lequel avait été fort

---

(1) François de Moreton de Chabrillan, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, sur preuves de 1546.

(2) Le 30 juillet; cet édit, résultat de l'accommodement intervenu entre le roi et les ligueurs, à la suite des conférences d'Epernay et de Nemours, avait été ratifié par Henri III le 7 juillet.

(3) Les ministres dans le mois.

(4) François de Bonne, duc de Lesdiguières, 1543 † 1626, maréchal de France 1608, et connétable 1622, que le roi de Navarre avait mis à la tête des protestants en Dauphiné, s'empara de Montélimart, le 25 août, et de la citadelle d'Embrun, le 19 novembre; Jean du Mas de l'Isle, baron d'Allemagne, † 1586, était allé le rejoindre ; de Thou, t. VI. pp. 540 et 541 ; Nostradamus, p. 837.

(5) Un nouvel édit qui avait été signé le 7 octobre et enregistré au Parlement de Paris le 16 ; de Thou, t. VI, p. 522.

rigoureux en neiges et froidure, furent vus beaucoup d'éclairs et ouïs tonnerres, choses inusitées (1).

Naissance de nos enfants.

L'an mil cinq cens septante neuf et le douzième jour d'octobre, jour de lundy, entre midy et une heure apres iceluy, il a plu à Dieu souverain createur de toutes choses, nous donner à ma femme et moy une fille, estant la lune sur son dernier quadrant. Laquelle le 25 du dit mois a été baptisée au temple appelé Saint-Sauveur, en la présente ville de Manosque (2), son parrain a esté sieur Honoré Laugier, de Dauphin, notre parent, et sa marraine Lucrèce Monnier, femme de Monsieur Hugues Alazard (3), d'Aix, ma belle-sœur, et a été appelée ma dite fille Lucrèce (4) du nom de sa marraine. Qui naquit en une maison d'habitation située en cette ville de Manosque, au quartier appelé des Payans, au-devant la boucherie et en la chambre neuve d'icelle.

L'an mil cinq cent quatre vingt et trois et le vingt deuxième mars, jour de mardi, suivant la refformation du calendrier faite par l'évêque de Rome, au mois d'octobre 1582, approuvé par édit du roi au mois de décembre ensuivant, il a plu a notre bon Dieu, donner à ma femme et moi

---

(1) C'est ici que s'arrête le livre de raison, Honoré du Teil étant mort peu de temps après. C'est cette même année que fut tué, le 2 juin, Henri d'Angoulême; on sait que le duc d'Epernon, nommé gouverneur de Provence en sa place le 14 juin, fit son entrée à Aix le 21 septembre.

(2) Dans le registre des baptêmes de Saint-Sauveur, il existe une lacune, du 20 septembre 1579 au 31 janvier 1580.

(3) Consul de la ville d'Aix en 1602-1603.

(4) Lucrèce du Teil ne se maria pas et vivait encore en 1622, car elle tint sur les fonts, le 1er février de cette année, son neveu, Jean-Louis de Garidel.

un fils, entre midi et une heure sur le déclin de la lune, étant nouvelle l'endemain, qui naquit en notre maison au-devant la boucherie en la chambre prochaine la grand salle. Le quel le troisième d'avril ensuivant jour qu'on appelle de Paques fleuries a été baptisé au susdit temple Saint-Sauveur (1) par messire Laurent Blanc, prêtre. Son parrain a été Monsieur mon cousin Louis du Teil, sa marraine damoiselle Jeanne de Castellanne, femme du sieur de Romoles (2), et lui a esté mis le nom de Jean-Louys.

L'an mil cinq cent quatre vingt et cinq et le neuvième jour du mois d'aout, jour de vendredi, entre neuf et dix heures de matin, la lune étant le lendemain sur sa pleneur, en la chambre neuve de notre dite maison, par la grâce de notre Dieu, nous est née une fille. Laquelle le premier jour de septembre ensuivant, jour de dimanche, fut baptisée au temple susdit de Saint-Sauveur et fut son parrain, mon beau frère Monsieur Pierre Monier, sieur du Castellet (3), et la marraine damoiselle Suzanne Sigaud, femme du cousin Charles Laugier (4), et lui fut imposé le nom de Suzanne.

---

(1) Cet acte existe, ainsi que le suivant, dans les registres conservés à Manosque.

(2) Antoine de Laincel, seigneur de Romoules et de Saint-Martin-de-Renacas, en partie.

(3) Pierre Monier, docteur en droit, fils de Gaspard et d'Isabeau de Bompar, épousa, le 11 novembre 1589, Diane de Pérez, fille de feu noble Jean-Baptiste et de Marie de Merle, remariée à Ferrand de Pagan, gentilhomme napolitain, chevalier de l'ordre du Roi (Jérome Moiroux, notaire à Avignon). Il testa le 31 juillet 1599 devant Nouël, notaire à Pignans; dans cet acte, il nomme *Anne de Monier,* sa sœur, à laquelle appartenait une obligation à lui faite devant Bonnifay, notaire à Tourves, par la dame de La Motte, choisit pour exécuteurs testamentaires messire *Bernardin Gaston,* chanoine, et Claude Raymond et renonce à l'héritage paternel, fort chargé de dettes, qu'il avait d'abord accepté sous bénéfice d'inventaire ; Bibl. nat., Carrés d'Hozier, n° 439, fol. 212.

(4) Cette famille, fixée à Dauphin, est distincte des Laugier, co-seigneurs de Porchères, alliés aux Sébastianne.

APPENDICE

A MONSIEUR DE LA CROIX

Sonnet (1).

Que n'ai-je la faveur de la Muse amiable,
Pour façonner un vers bravement compassé ?
Que n'ay-je le sçavoir de ceux du temps passé,
Dont on verra l'honneur à tout jamais durable ?

Que n'ay-je à mon vouloir un esprit tout semblable ?
Que ne m'a le destin ce bon-heur pourchassé ?
En cent mille papiers j'eusse desja tracé
De tes perfections la loüange admirable.

Ton esprit clair-voyant, et ton bon jugement
Me fourniroient assez matière et argument,
Mais par sur tout ta grace à la France descrire.

Je trouverois en toy mille et mille raisons,
Dont je pourrois encor embellir mes chansons,
Si j'eusse esté doüé du sçavoir de bien dire.

---

(1) Ces vers sont imprimés dans l'édition que Rigoley de Juvigny donna de La Croix du Maine et de du Verdier aux pages CIII et CIV du tome II. Il n'est pas sans intérêt de rapporter ici l'article que La Croix du Maine consacra à notre sonnettiste : « Honoré du Teil, natif de Manosque en Provence, homme fort heureux à composer en vers français et pour écrire en prose. Il a écrit plusieurs fort beaux et élégants sonnets sur plusieurs diverses matières. lesquelles il n'a encore fait imprimer, et, entre autres, il en a écrit quelques-uns en ma faveur, dont je lui suis fort redevable et obligé pour une si grande amitié qu'il me porte. Il florit en Provence, cette année 1584. » (Voir p. 378 du t. I de l'édition précitée.)

AUTRE SONNET DU MESME AUTHEUR

Je veux importuner à ce coup les neuf sœurs
Et voire Apollon mesme, afin que je te face
Un présent (mon la Croix) qui ressente leur grace
Et qui soit esmaillé de leurs plus riches fleurs.

Eslargissez moy donc vos divines faveurs,
O Phœbus, ô trouppeau qui errez sur Parnasse,
Et toy, douce Clion, qui jamais ne fus lasse
De m'avoir peint ces vers des plus braves couleurs.

C'est icy que je chante à la race Françoise
Le beau nom de la Croix qui de façon Gregeoise
A du los des François un bel œuvre entrepris.

Voire tel que si Dieu par sa bonté suprême
Daigne favoriser et luy et ses escrits
Des merveilles sera à bon droit la huictiesme.

HONORÉ DU TEIL, PROVENÇAL (1).

(1) On peut rapprocher ces sonnets du poëme inédit du même genre, découvert en tête de la table des sentences de la sénéchaussée de Forcalquier, année 1578, et publié par M. de Berluc-Perussis dans les Annales des Basses-Alpes, 3e livraison de 1889, pp. 163 et 164 :

SONNET

Cambysez le Persan, mauvais de sa nature,
Entre ses cruaultez, fait un acte excellant,
Quant il sceust qu'ung sien juge un meschât jugement
Par argent avoit faict contre toute droicture.

Soudain faict qu'il est pris, puys ordone qu'il mure,
Puys le fist escourcher et mectre justement
Sa peau dessus la chère où avoit paravant
De sa maligne bouche advancé telle ordure.

Cella faict, establyt en son estat son filz,
Voulut que dans ce siège Otanes feust assiz
Pour contempler souvent telle peau paternelle,

Afin qu'il feust bon juge et fit droict jugement,
De peur qu'il ne receust semblable payement.
Ainsy Dieu faict pugnir l'injustice cruelle.

Ajoutons, en terminant, qu'un petit-neveu à la mode de Bretagne d'Honoré du Teil, Louis IIIe du nom, second fils de Jean-Pierre, versifiait assez heureu-

sement en latin, si l'on en juge par une pièce liminaire composée en 1673 à la louange d'Hyacinthe de Boniface, cousin germain de son père, qui allait publier ses *Arrests notables du Parlement de Provence.*

Qualis honos et quale decus, quæ gratia nobis
 (O Salii) mentis vestra caligo fugit.
Hic dubia effugiunt, fugit error, jurgia finem
 Accipiunt celerem, lisque molesta perit.
Res miranda nimis! Verum quis talia fecit?
 E quonam doceas numine dona fluant
Omnibus ista patent, dedit hæc Bonifacius author
 E nostræ Themidis munera prompta sinu.
Fœlices Salii, fœlix Provincia, fœlix
 Patria, tu fœlix sis et Aquense forum.
Splendet in orbe tuo clarus Bonifacius ut sol
 Virtute et generis nobilitate micans.
Splendet et ut lampas, ut fax divina coruscat,
 Obscura his placitis splendidiora facit!



ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page IV, note 2. — Par suite de l'interprétation inexacte d'un arrêt du Parlement de Grenoble en date du 14 août 1546, (voir les Plaidoyez de Claude Expilly, 2e édit., Paris, L'Angelier, 1 vol. in-4°, p. 488), des erreurs se sont glissées dans cette note, qui doit être rectifiée comme il suit à partir du milieu de la huitième ligne : Antoine Farel (fils de noble François, premier consul de Gap en 1506) avait eu d'Anastasie d'Orcières, sa femme, sept enfants : cinq ont été déjà nommés ici, et les deux autres s'appelaient Daniel et Jean-Gabriel ; ce dernier mourut recteur de la chapelle Sainte-Catherine à Gap. (C'est à l'occasion de sa succession que fut rendu l'arrêt en question, en faveur d'Anastasie d'Orcières, mère, de Gaucher et Claude Farel, frères, héritiers ab intestat dudit Jean-Gabriel.) Sébastien Farel, frère puîné d'Antoine, épousa Honorade de Leydet et fit une branche catholique.

Page VIII, note 3. — Lire au commencement de la troisième ligne : *procureur*.

Page 5, ligne 12. — A la fin de cette ligne rectifier : *attrapper*.

Ibidem, note 2. — Ajouter : Le 29 novembre 1572, La Molle envoya de Marseille au roi un courrier chargé d'expliquer verbalement à Sa Majesté le retard apporté dans l'exécution de ses ordres. *Revue des Autographes*, Eugène Charavay, juin 1893, Lettre de *La Molle*, cataloguée à la p. 11.

Page 6, § VI. — Le P. Anselme fixe la mort de cette princesse au 14 septembre, et Lestoile au 18.

Ibid., § VII. — Suivant Lestoile (p. 42), Henri III partit de Lyon le 16 novembre et n'arriva à Avignon que le 23. En tout cas, le roi donna, le 12, au sieur de Tirlan, son premier maître d'hôtel, l'ordre de « pourvoir promptement aux basteaux et autres choses nécessaires de ce voiage par eaux ». (Lettres patentes originales appartenant à l'annotateur.)

Ibid., note 3. — Le 6 septembre, d'après Lestoile.

Ibid., note 6. — Alphonse de Gondi. (Lestoile, p. 42.)

Page 13, note 2. — Ajouter : Le 23 mars 1577 le Conseil de Manosque envoya à Arles auprès du comte de Carces le capitaine Melchior Gasq et noble Jean Vernet pour lui exposer les circonstances d'un *tumulte* entre gens de guerre et du meurtre de deux *honnestes hommes ;* prié de venir rétablir l'ordre et informer sur place, le grand sénéchal fit répondre, par ces députés de retour le 2 avril, qu'il se rendrait à Manosque dès que les affaires du roi le lui permettraient. (Communication due à M. Pontés et puisée dans les archives de Manosque.)

Page 13, § XVI. — Lire à la fin du paragraphe : qui fut assiégée environ *treize* mois.

Ibid., note 5. — Substituer à ces mots : « le lendemain de la prise de Ménerbes par le grand prieur », les phrases suivantes : Mais cette place ne devait capituler qu'un an plus tard, le 7 décembre 1578. — Honoré du Teil avait dû croire Ménerbes prise à l'époque où elle fut abandonnée par Saint-Auban, le 7 décembre 1577 ; postérieurement, il rectifia son texte en ajoutant le dernier membre de phrase du paragraphe.

Page 15, note 1. — Voir aussi Lestoile, p. 105.

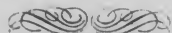
Pages 15-16, note 2. — Lestoile, p. 119.

Page 16, note 5. — Ajouter : Cette cérémonie eut lieu le 29 mars. (Lestoile, p. 121.)

Page 17, note 3. — Lestoile rapporte que ce prince mourut « d'une fiebvre lente » et longue, p. 126.

Page 23, ligne 6. — Noter le mot *patriote*, un néologisme qui a fait son chemin depuis.

Page 24, note 1. — Ajouter : La nièce du bailli de Manosque, qui fut aussi général des galères de l'ordre, Aimare de Moreton, épousa Pierre de Chabo, seigneur de Nantoin, grand-oncle et tuteur de François de Chambaran, dont la petite-fille, Marguerite de Chambaran, fut mère du lieutenant général du Teil.



INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Anselme (le P.), *Histoire généalogique et chronologique de la Maison de France*, Paris, 1726-33, 9 vol. in-fol.

Arnaud (E.), *Histoire des Protestants de Provence, du Comtat-Venaissin et de la Principauté d'Orange*, Paris, Grassart, 1884, 2 vol. in-8o.

Artefeuil, *Histoire héroïque et universelle de la Noblesse de Provence*, Avignon, 1777-86, 3 vol. in-4o.

Bouche (Honoré), *La Chorographie ou Description de Provence et l'Histoire chronologique du même pays*, Aix, 1664-65, 2 vol. in-fol.

Bougerel (Joseph), *Mémoires pour servir à l'Histoire de plusieurs Hommes illustres de Provence*, Paris, Hérissant, 1752, 1 vol. in-12.

Castelnau (Michel de), *Mémoires réimprimés avec des Additions de Le Laboureur*, Paris, 1659, 2 vol. in-fol.

Gaufridi (Jean-François de), *Histoire de Provence*, Aix, 1694, 2 vol. in-fol.

Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henri III, Cologne, 1720, 2 vol. in-12.

Lambert (le Dr Gustave), *Histoire des Guerres de Religion en Provence, 1530-98*, Toulon, 1869-70, 2 vol. in-8o.

Laplane (Ed. de), *Histoire de Sisteron, tirée de ses Archives*, Digne, Guichard, 1843, 2 vol. in-8o.

Lestoile, *Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, Michaud et Poujoulat, IIe série, t. I, in-8o.

LOUVET (Pierre), *Histoire des troubles de Provence*, Sisteron, Louvet, 1680, 2 vol. in-12.

NOSTRADAMUS (César de), *Histoire et Chroniques de Provence*, Lyon, 1614, 1 vol. in-fol.

PAPON (Jean-Pierre), *Histoire générale de Provence, dédiée aux États*, Paris, 1777-84, 4 vol. in-4o.

THOU (Jacques-Auguste de), *Histoire universelle, avec la suite par Nicolas Rigault, suivant la Copie imprimée à Londres*. Bâle, 1742, 11 vol. in-4o.



TABLE DES MATIÈRES





END OF
TITLE